

A retourner **avant le 15/05/08** à :
guibreteau@anrt.asso.fr
ANRT - M^{elle} Sonia GUIBRETEAU - 41, Bld des Capucines - 75002 PARIS

Après cette date aucune inscription ne sera prise en compte.

BULLETIN D'INSCRIPTION

SÉMINAIRE RECHERCHE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (J II)

Mercredi 21 mai 2008 de 9h00 à 17h00
Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)
26bis, rue de St Pétersbourg – 75008 PARIS

Métro(s) : Liège (Ligne 13) Europe (Ligne 3)

Prénom - Nom (*) : _____
 Mme Mlle M.

Société (*) : _____

Université : _____

N° CIFRE : _____

Adresse électronique 1 (*) : _____@_____

Adresse électronique 2 : _____@_____

Téléphone (*) : _____
 Professionnel Universitaire Privé

Téléphone mobile : 06 - _____

Signature & nom du signataire (*)

Cachet de l'entreprise (*)

(*) Mentions obligatoires

Fait à _____ le _____

*J'accepte que mon inscription me soit confirmée par la mention de ma participation sur le site internet www.anrt.asso.fr Rubrique **Espace CIFRE** / Rubrique **Séminaire Recherche et PI** (mise à jour bihebdomadaire). **Les inscriptions seront clôturées à réception du 30^e bulletin d'inscription. Une autre journée sera organisée en 2008.***



SÉMINAIRE RECHERCHE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
MOBILISER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :
Que l'on soit manager ou chercheur de terrain...

JOURNÉE II : destinée aux doctorants de 2^{ème} et 3^{ème} année

Mercredi 21 mai

Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)
26 bis rue de St Pétersbourg – 75008 PARIS.

Horaires

Matin : ☞ 09h00 – 12h30
Après-midi : ☞ 13h30 – 17h00
Déjeuner libre de 12h30 à 13h30

Intervenant

☞ Alain GALLOCHAT
Consultant, ex Conseiller Brevets du Ministère de la Recherche

9h30 Introduction : Pourquoi utiliser la propriété intellectuelle ?

- Les enjeux économiques de la propriété intellectuelle et industrielle, au niveau national et international.
- Le rôle de la propriété industrielle dans la valorisation de l'innovation.

Dépôt de brevets et publication d'articles

- Comment articuler les contraintes du dépôt de brevet et les nécessités de publier les travaux de recherches.
- Démontrer l'absence d'antagonisme et présenter des règles opératoires.
- Présenter les obligations du chercheur vis à vis de son institution.
- Présenter les droits de l'inventeur salarié ou non salarié sur une invention.
- La création d'entreprise par le chercheur : essaimage.

13h30 Négocier des contrats de recherche

- Comment utiliser les atouts de la propriété industrielle pour préserver les droits des laboratoires dans les relations avec les entreprises
- Ne pas hypothéquer les recherches futures ou l'exploitation des recherches futures : la recherche de disponibilité et la confidentialité
- Connaître ses partenaires : les contraintes public/privé
- Préparer une négociation et préserver les droits antérieurs au contrat
- Les contrats de partenariat, les contrats de confidentialité
- Négocier la propriété des résultats
- Utiliser les compétences des services de soutien
- Connaître les pièges à éviter

Valoriser les résultats des recherches : Transferts de technologies et contrats de valorisation

- Comment utiliser les atouts de la propriété industrielle pour négocier les inventions des laboratoires ?
- Connaître les modes de valorisation des titres de propriété industrielle
- Les contrats de licence (de brevet, de savoir-faire, de marque)
- La Cession des droits
- Sécuriser les redevances et établir des garanties.

17h00 Fin de la journée

Attention cette journée est réservée exclusivement
aux doctorants de 2^{ème} et 3^{ème} année
inscrits préalablement auprès de Melle GUIBRETEAU (guibreteau@anrt.asso.fr)